

La salle de réunion et l'espace convivialité :

**Un planning, géré par les trois clubs**, est mis en place pour la gestion de ces espaces. Chaque club s'engage à fournir, lors de chaque réunion trimestrielle les prévisions d'utilisation. **Le planning est transmis à la Commune pour approbation.**

L'espace kitchenette est réservé à l'usage des membres des trois clubs.

L'usage des tableaux n'est prévu qu'à des seules fins pédagogiques. Ils doivent être nettoyés après chaque utilisation.

L'utilisation ponctuelle de ces espaces par des personnes extérieures aux clubs peut être validée, après autorisation de la mairie.

**Article 3 : Hygiène et propreté**

Les toilettes et les douches doivent rester dans un état de propreté satisfaisant.

Les espaces réservés aux Personnes à Mobilités Réduites (toilettes, douches) ne doivent en aucun cas être utilisés par des personnes valides.

Tout fonctionnement anormal d'un matériel mis à disposition doit être signalé à un responsable de club.

Les douches doivent faire l'objet d'un nettoyage avec la raclette après chaque utilisation. Celles-ci étant collectives le port du maillot est obligatoire et aucun effet personnel ne doit y être entreposé.

Le **planning de nettoyage des locaux**, hors des créneaux horaires pris en charge par la Commune, est **établi par les trois clubs** lors d'une réunion annuelle, et **sera transmis à la Commune**.

**Article 4 : Organisation générale**

La responsabilité de la fermeture de la base incombe au dernier utilisateur des trois clubs conformément au planning d'utilisation, qui sera affiché dans les parties communes et transmis à la commune.

Celui-ci s'assure de la fermeture des portes :

- baies vitrées du belvédère,
- porte d'entrée rez-de-chaussée,
- porte d'entrée rez-de-plage,
- porte de secours côté chaufferie,
- portail extérieur.

Il s'assure également que tous les éclairages soient éteints.

Pendant la période de fonctionnement du chauffage, il est convenu entre les trois clubs que les radiateurs des parties communes doivent être uniquement en position minimale.